

INSCRIPTION BASKET

SAISON 2024 / 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les modalités d'inscription pour la pratique du basket à Janzé.

| <i>Année de Naissance</i> | <i>Catégorie</i> | <i>Adhésion 2024 / 2025</i> | <i>Caution équipement (*)</i> | <i>Caution permanence (**)</i> | <i>Basket Santé</i> |
|--|------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| ≤ 2003 | Séniors M | 196 € | 50 € | 40 € | 98 € |
| ≤ 2006 | Séniors F | 196 € | 50 € | 40 € | 98 € |
| 2004 - 2006 | U21 M | 196 € | 50 € | 40 € | 98 € |
| 2007 - 2009 | U18 | 187 € | 50 € | 40 € | 98 € |
| 2010 - 2011 | U15 | 167 € | 50 € | 40 € | 98 € |
| 2012 - 2013 | U13 | 167 € | 50 € | 40 € | 98 € |
| 2014 - 2015 | U11 | 151 € | 50 € | 40 € | 98 € |
| 2016 - 2017 | U9 | 151 € | 50 € | | 98 € |
| 2018 - 2019 | U7 | 134 € | | | 98 € |
| Loisir / Détente | | En attente de validation | | | 98 € |
| Dirigeant | | 0 € | | | 98 € |
| Familles avec au moins 3 licenciés « compétition » : réduction de 10 % sur les licences « compétition » | | | | | X |
| Licence validée avant le début du stage de rentrée = stage offert | | | | | X |

(*) Le chèque de caution d'un montant de 50 € ne sera encaissé qu'en cas de non-restitution ou de détérioration de l'équipement à la fin de la saison.

(**) Le chèque de caution permanence d'un montant de 40 € ne sera pas encaissé en début d'année. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'article n°6 de la charte de vie du club.

Les pièces « papier » des dossiers d'inscription sont à déposer dans la boîte aux lettres :

JANZÉ BASKET – VOLONTAIRES JANZÉENS
(Locaux de l'entreprise BE VETS)
23, rue de Bel Air – 35150 JANZÉ

. Réinscription d'un licencié 2024 – 2025 et Nouvelle inscription (non-licencié ou licencié dans un autre club)

Pour les licenciés avec un compte Kalisport : courant juin, un mail de réinscription vous est envoyé pour vous inciter à renouveler votre licence

⇒ Surveillez – bien votre messagerie et laissez-vous guider !

1° - Complétez la demande de licence en ligne accessible avec le lien suivant :

<https://forms.gle/qLq7hnWuk2Yh2sVR8>

2° - Vous recevez un lien par mail qui vous renvoie vers le site FFBB

⇒ Complétez le formulaire FFBB proposé

⇒ Transmettez - nous les documents demandés (photo, certificat médical...)

ATTENTION : certificat médical obligatoire sur document FFBB (modèle envoyé par mail)

3° - la Charte de Vie du club est à lire et à conserver. En vous inscrivant, vous l'acceptez.

. Surclassement

Pour TOUS les licenciés des années 2016, 2014, 2012, 2010 et 2007

⇒ Demande à faire sur le formulaire FFBB

⇒ Certificat médical obligatoire sur document FFBB

. Règlement de la licence

Plusieurs possibilités pour le paiement de votre licence :

- Par **Carte Bancaire** sur le site FFBB, via **HELLO ASSO = le plus simple !**

- Par **chèque** libellé à l'ordre des « **Volontaires Janzéens – section basket** »

- Par **virement bancaire** en **indiquant les nom et prénom du licencié en motif**

o RIB Volontaires Janzéens – section basket = FR76 1558 9351 2900 1197 6804 406

Pour les inscriptions réalisées avant début septembre, nous proposons aux familles qui le désirent, un **règlement en 3 fois, avec encaissement en septembre / octobre / novembre.**

NB : modalité également possible pour les paiements en CB sur le site FFBB / HELLO ASSO

Familles avec au moins 3 licenciés « compétition » : réduction de 10 % sur les licences « compétition ».

ATTENTION : les chèques de caution sont à nous transmettre par courrier ou à nous déposer dans notre boîte à lettres. En fin de saison, ils seront détruits s'ils ne sont pas encaissés.

. Chèque sport et coupons sport

Ne pas déduire le montant des « chèques sport » et des « coupons sports » de votre licence : **vous réglez l'intégralité du montant de votre licence et vous nous transmettez le document de réduction.**

⇒ Nous vous rembourserons dès le versement du chèque ou du coupon sport

. Mutations

Les frais de mutation sont à la charge du licencié (tarif FFBB variable en fonction de la période de mutation et de la catégorie) => **50 % du montant est remboursé par le club à l'issue de la 2^{ème} saison au club.**

Merci d'avance et bien sportivement !

Bonne saison à tous !

Le bureau